

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 16 novembre, à vingt heures minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 10 novembre 2015 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 1

Etaient présents : Isabelle DUGAST, Clément FLANDRIN, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Isabelle KHALDI-PROVOST, Dany LECOQ, Caroline LECLERC, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Pascal PETIT, Yannick TOULOUX

Absent : M. Gaëtan BRARD, M. Stéphane LE GALL

Excusé : Mme Sophie HERAULT, M. Bruno SIEBENHUNER

Pouvoir : M. Bruno SIEBENHUNER donne pouvoir à M. Pierrick MARAIS pour le représenter.

Secrétaire : Mme Myrtille GOUPIL

Monsieur le Maire accueille Monsieur Clément FLANDRIN nouvellement élu en date du 24 octobre 2015 suite à la démission de Madame Isabelle BASLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2015.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Recensement 2016 : présentation des modalités du recensement de la population
- Avis du conseil municipal sur la contribution de la commune à l'accueil des réfugiés
- Finances : vote sur l'attribution d'une subvention complémentaire à l'OCL
- Finances : décision modificative n°4 budget principal de la commune
- Finances : demande d'emprunt pour la rénovation du réseau assainissement
- Finances : vote des taxes d'assainissement et de la Participation à l'Assainissement Collectif pour l'année 2016
- Foncier : acquisition d'une parcelle située îlot Beausoleil
- Foncier : acquisition d'une parcelle rue des chênes
- Intercommunalité : présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
- Avis sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)
- Présentation du film sur l'agriculture sur le territoire Erdre et Gesvres
- Relevé de décisions
- Affaires diverses

Recensement 2016 : présentation des modalités du recensement de la population

Mme Emmanuelle PERALDI, chargée de mission sur le recensement de la population, au sein de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, présente à l'assemblée les modalités du recensement de la population de la commune de Notre-Dame-des-Landes.

La collecte des renseignements se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Il est à noter que se faire recenser est un acte civique obligatoire.

Une formation sera assurée auprès des personnes recrutées pour assurer le rôle d'agent recenseur.

Avis du conseil municipal sur la contribution de la commune à l'accueil des réfugiés

Compte-tenu des attentats survenus le 13 novembre dernier à Paris, M. le Maire propose de reporter le débat au prochain conseil municipal.

M. Yannick TOULOUX estime que la réflexion sur le sujet peut être ouverte malgré ces évènements tragiques.

Mme Isabelle KHALDI-PROVOST pense qu'un amalgame peut être fait entre les migrants et les terroristes.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de reporter ce dossier à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 décembre 2015

Finances : vote sur l'attribution d'une subvention complémentaire à l'OCL

Monsieur Yannick TOULOUX, adjoint au maire en charge des sports/loisirs/culture/vie associative et communication, rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 19 octobre dernier, le montant des subventions 2015 avaient été fixé pour les associations landaises et les associations extérieures.

Nom	2013	2014	2015
OCL	1 770.00 €	1 700.00 €	850.00 €
Bibliothèque	2 630.00 €	2 630.00 €	0 €
total	4 400.00 €	4 370.00 €	850.00 €

La gestion de la bibliothèque municipale étant confiée à une équipe de bénévoles individuels, il semble nécessaire d'en simplifier les modalités de gestion :

- Achat des livres
- Achat des fournitures
- Acquisition du mobilier et matériel informatique
- Remboursement des frais inhérents aux formations de bénévoles.

Aussi, la gestion de la bibliothèque municipale, reprise par l'Office Culturel Landais lors de sa création, sera transférée à la municipalité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Afin de solder au 31 décembre 2015 les écritures comptables auprès de l'OCL, il convient de verser une subvention de 954.38 € qui couvre les charges liées à la gestion de la bibliothèque sur l'année 2015.

Monsieur TOULOUX propose également qu'une convention de gestion soit signée avec les bénévoles afin de définir les engagements de chacun.

Les bénévoles s'engagent :

- A assurer la gestion de la bibliothèque (acquisition, indexation, équipement, classement et rangement des ouvrages),
- Assurer les permanences d'accueil au public,
- Suivre les formations proposées par la Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique ou par tout autre organisme travaillant sur ce domaine,
- Mettre en place des animations,

La commune s'engage à :

- Assurer des conditions normales de fonctionnement de la bibliothèque comme tout équipement relevant de la gestion municipale (assurances des biens et des personnes, moyens matériels et moyens budgétaires...)
- Voter un crédit annuel
- Considérer l'équipe de bénévoles comme partenaires.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** les nouvelles propositions sus-présentées,
- **FIXE** le montant de la subvention complémentaire versée à l'OCL à 954.38 € pour l'année 2015
- **DEMANDE** à M. le Maire d'inscrire cette dépense en section de fonctionnement à l'article 6574 du budget principal de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de la bibliothèque municipale avec les bénévoles pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Finances : décision modificative n°4 budget principal de la commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modifications nécessaires au bon équilibre du budget.

Budget principal de la commune :

Section Investissement

Dépenses

Opération 84	Moulin de Foucré	
article 2313	Construction	+ 253.09 €
Article 020	Dépenses imprévues	- 253.09 €

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **APPROUVE** ces propositions

- **DEMANDE** à M. le Maire de modifier en conséquence le budget prévisionnel 2015 de la commune.

Demande d'emprunt pour la rénovation du réseau assainissement

M. le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de rénovation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées, le conseil municipal réuni en date du 14 septembre dernier, lui avait demandé de solliciter les organismes financiers pour la réalisation d'un emprunt.

Plan prévisionnel de financement au 15 septembre 2015			
Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	14 377,50 €	Agence de l'eau	76 872,25 €
Travaux	177 740,90 €		
Essais à réception	4 113,00 €	FCTVA	32 390,75 €
Mission CSPS	1 225,00 €		
		commune	127 684,68 €
Total HT	197 456,40 €		
TVA	39 491,28 €		
Total TTC	236 947,68 €	Total	236 947,68 €

Monsieur Yannick TOULOUX présente à l'assemblée les propositions des organismes sollicités.

	Crédit Mutuel		Crédit Agricole		Caisse d'Epargne	
Montant	127.000 €	127.000 €	127.000 €	127.000 €	127.000 €	127.000 €
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Périodicité	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre
Taux d'intérêts	2,15%	2,65%	2,36%	2,65%	2,03%	2,45%
Frais de dossier	150 €	150 €	250 €	250 €	500 €	500 €
Commission d'engagement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant échéance trimestrielle	2.482,00 €	2.050,00 €	2.519,55 €	2.050,31 €	2.460,85 €	2.012,84 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

POUR : 15

CONTRE : 0

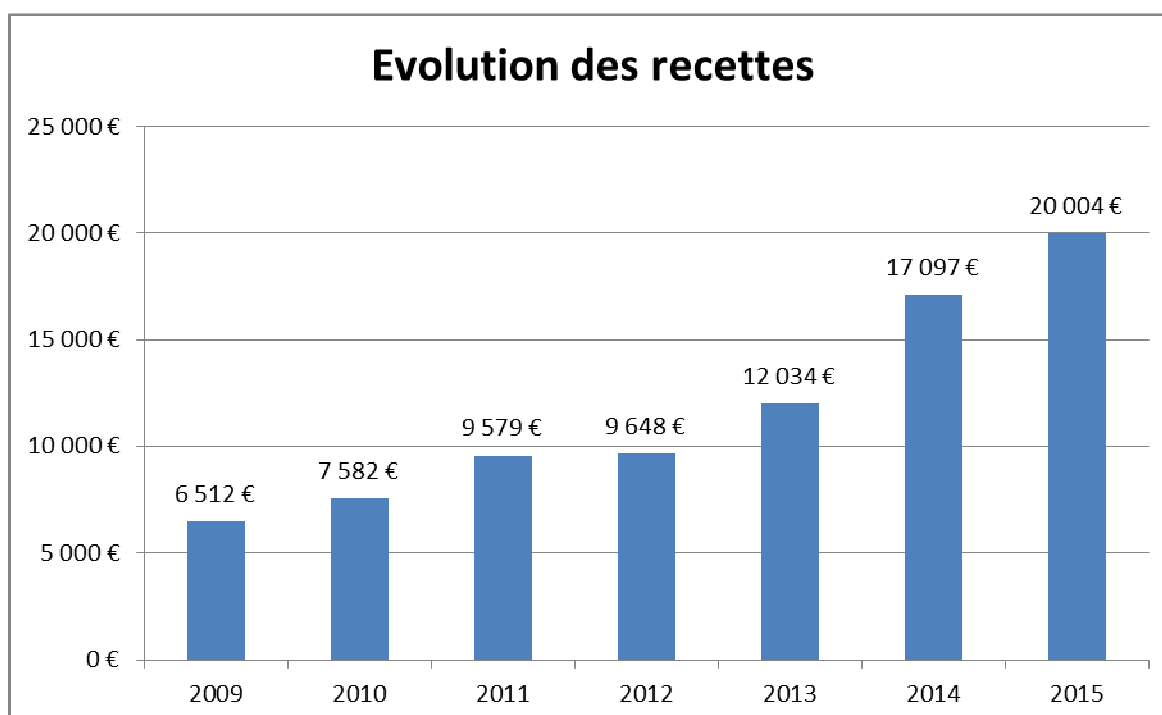
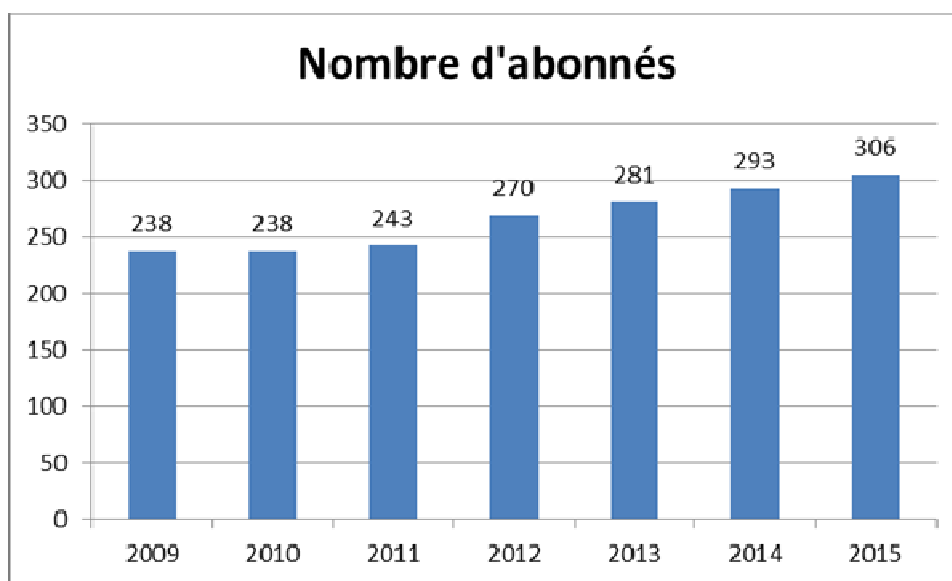
ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement ci-dessus exposé nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- **ACCEPTE** le principe de recourir à un emprunt pour financer les travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif
- **OPTE** pour une durée du prêt sur 15 ans
- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'engager une négociation sur les frais de dossier

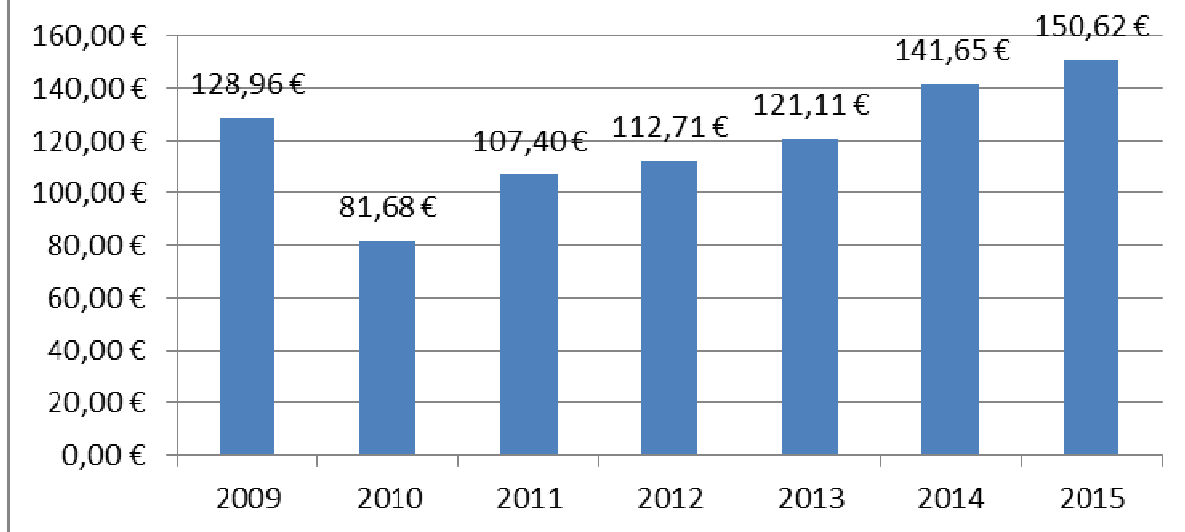
Finances : vote des taxes d'assainissement et de la Participation à l'Assainissement Collectif pour l'année 2016

Comme chaque année, le conseil municipal doit entériner les tarifs pour la redevance d'assainissement applicables en 2016 pour le contrat "Notre-Dame-des-Landes".

Même si le conseil municipal choisit de maintenir le même tarif, une délibération doit entériner de manière administrative cette décision.



Evolution du montant des factures consommation moyenne 80 m3



Proposition pour l'année 2016 : estimation pour une facture d'une consommation moyenne de 80m3

	base	prix unitaire	montant hors TVA		taux TVA %	TVA montant	total TTC
			exploitation	collectivité			
COLLECTE TRAITEMENT EAUX USEES							314,64 €
ABONNEMENT (part communale)	1	25		25	10	2,5	27,50 €
ABONNEMENT (part Nantaise des Eaux)	1	22,9	22,9		10	2,29	25,19 €
CONSOMMATION (part communale)	80	0,565		45,2	10	4,52	49,72 €
CONSOMMATION (part Nantaise des Eaux)	80	0,624	49,92		10	4,992	54,91 €
TOTAL FACTURE			72,82	70,2			157,32 €

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 16

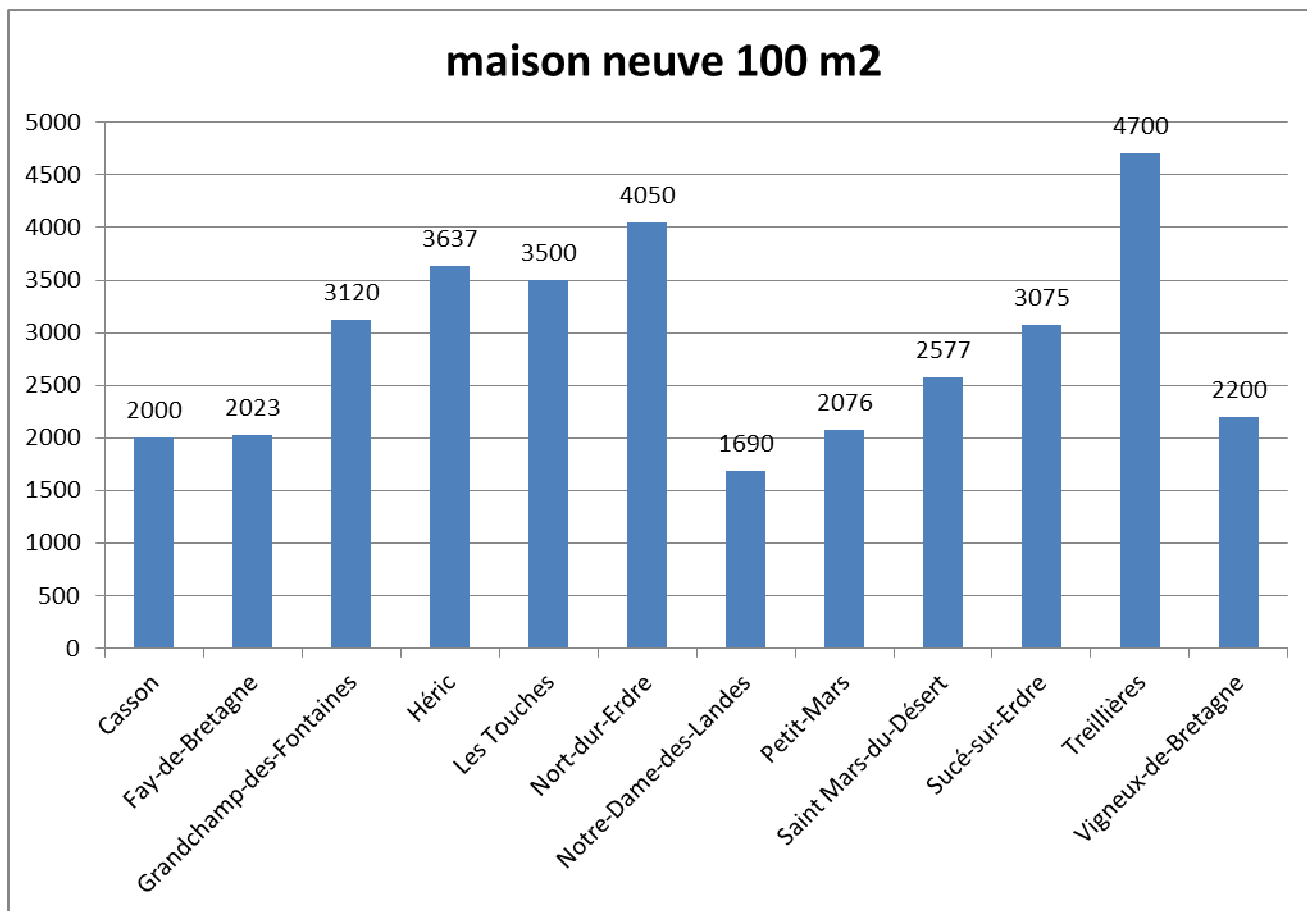
CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

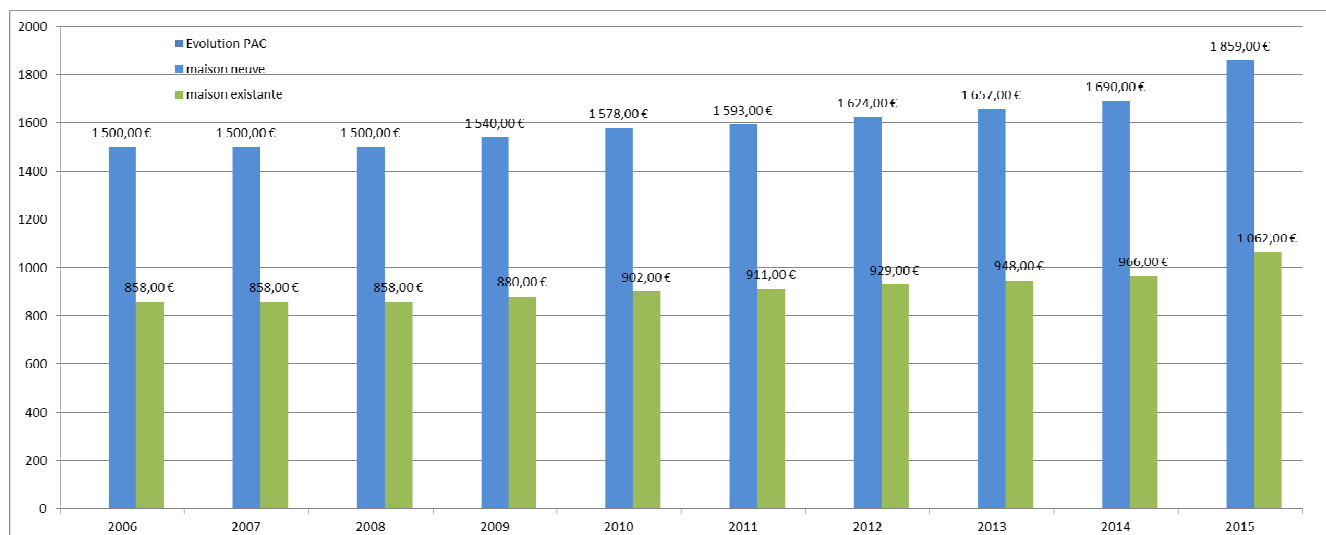
- **DECIDE** de fixer pour l'année 2016 le montant de la surtaxe d'assainissement :
 1. Abonnement : **25.00 €**
 2. Part communale: **0.565 €/m3 d'eau consommé**

Participation assainissement collectif

Comment se situe la commune sur le territoire Erdre et Gesvres ?



Evolution de la participation sur la commune de 2006 à 2015



DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2016 la participation pour l'assainissement collectif :

	Année 2016
Participation aux frais de branchement (per branchement pour toutes les constructions neuves, existantes lors de la création ou de l'extension du réseau)	1270.00 €
Participation pour raccordement à l'égout (pour toute construction neuve achevée après la mise en service de l'égout auquel elle doit être raccordée)	2000.00 €

Foncier : acquisition d'une parcelle située îlot Beusoleil

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière – projet d'intérêt communal, la Communauté de Communes Erdre et Gesvres s'est porté acquéreur le 9 novembre 2009 pour le compte de la commune de Notre-Dame-des-Landes de l'immeuble suivant :

Nature : immeuble non bâti

Adresse : 14 rue Beusoleil

Références cadastrales : section K n° 1059

Superficie : 4 482 m²

en vue de la constitution d'une réserve foncière pour la réalisation d'une zone à urbaniser.

Par courrier en date du 16 avril 2015, la commune a demandé la rétrocession de la totalité de ce bien mis en réserve foncière et a sollicité le transfert de propriété sur la base d'un montant de 142 390.07 € selon les conditions conventionnelles suivantes :

Prix d'acquisition à sa valeur initiale	135 000.00 €
Frais, droits et honoraires afférents à l'acte authentique	
Frais de gestion CCEG (4% du prix d'acquisition)	7 390.07 €
Frais, impôts, taxes supportés par la CCEG en sa qualité de propriétaire	
Prix de cession du terrain	142 390.07 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section K n° 1059 pour un montant de 142 390.07 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien,
- **DONNE** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

Foncier : acquisition d'une parcelle rue des chênes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CABINET.Î à Fay-de-Bretagne, a proposé à la municipalité d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section I n° 813 sise rue des chênes à proximité de l'école publique.

L'acquisition de ce terrain permettrait de l'intégrer dans l'étude sur l'extension de l'école publique qui a été engagée avec un accompagnement du CAUE44.

Le prix demandé par le vendeur est de 46 000 €.

Pour Monsieur Philippe OLIVIER, le prix est élevé pour un terrain destiné à la réalisation d'un parking.

Monsieur Patrick MAILLARD estime qu'il est important d'anticiper sur les évolutions des effectifs de l'école en se portant acquéreur de ce terrain.

DECISION n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION: 3

- **APPROUVE** le principe d'acquérir la parcelle cadastrée section I n°813 en prévision de l'agrandissement de l'école publique.

DECISION n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION: 3

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'engager des négociations avec le vendeur pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section I n°813.

Intercommunalité : présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'activité 2015 de la communauté de communes Erdre et Gesvres.

Chacun des membres de l'assemblée a été destinataire de ce rapport dans sa version papier.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

Avis sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)

Vu l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma départemental de la coopération intercommunale (S.D.C.I.) adopté en 2011 ;

Vu le rapport explicatif, ses pièces annexes, et les éléments de diagnostic préalables à la révision du S.D.C.I. ;

Vu la délibération de la Commission Départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.), du 7 novembre 2014 ;

Vu le projet de S.D.C.I. proposé par la C.D.C.I. du 5 octobre 2015 ;

Considérant les principes directeurs de la révision du schéma adoptés par la C.D.C.I. du 7 novembre 2014 ci-dessous transcrits :

- *Veiller à la cohérence globale des rapprochements envisagés en étudiant les incidences du projet sur des périmètres supra-communautaires,*
- *Favoriser une relation équilibrée entre les territoires,*
- *Faciliter l'émergence de communautés d'agglomération ; la création d'une communauté d'agglomération autour de la Communauté de Communes de Pornic constitue un objectif déjà inscrit au schéma. Dans le prolongement de la réflexion sur les communautés*

- d'agglomération, étudier les possibilités de création de communes nouvelles sur le département (seuil de la commune-centre de 15.000 habitants),*
- *Compte tenu des caractéristiques démographiques du département, privilégier les démarches de rapprochements qui permettent l'émergence de communautés de communes ayant une capacité financière, de péréquation et d'ingénierie renforcées et des perspectives de développement de projets ; ces conditions paraissent a priori réunies pour des communautés de communes de 30.000 à 50.000 habitants,*
 - *Accompagner les rapprochements entre communautés de communes en particulier celles n'atteignant pas le seuil de 20.000 habitants en respectant les conditions précitées. L'interdiction législative de communes isolées et de discontinuités devra être respectée,*
 - *Accompagner la réflexion sur la densification harmonieuse des compétences des EPCI à fiscalité propre au regard de la possible augmentation du nombre de compétences obligatoires des EPCI prévue au sein du projet de loi et du nouvel environnement institutionnel qui pourrait émerger,*
 - *Renforcer les travaux à mener pour stimuler les mutualisations auxquelles la C.D.C.I. sera attentive.*

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **APPROUVE** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui lui a été présenté, sous réserve que les regroupements d'intercommunalités se fassent avec le consentement des Maires et des Présidents d'intercommunalités concernés.

Relevé de décisions

Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a émis un avis défavorable pour l'exercice de son droit de préemption urbain :

- Pour les parcelles cadastrées section K n° 1083, 1062 et 1084 située 18 rue Beausoleil d'une surface de 828 m² et appartenant à M. et Mme LAPRESLE.

Affaires diverses

Intercommunalité :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion le jeudi 3 décembre 2015 à 18h à la CCEG sur le thème "Europe et Territoire". Un groupe de travail sera constitué sur ce thème afin de réfléchir sur les actions qui pourraient être menées sur le territoire pour parler d'Europe.

Conseil de développement:

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une intervention du conseil de développement auprès des conseils municipaux du territoire en janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23H.
Le prochain conseil municipal est fixé le 15 décembre 2015 à 19H30.

Gaëtan BRARD	Isabelle DUGAST	Clément FLANDRIN	Marie-Odile FOUCHER
Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT	Isabelle KHALDI-PROVOST	Caroline LECLERC
Dany LECOQ	Stéphane LEGALL	Patrick MAILLARD	Nathalie MARAIS- CHARTIER
Pierrick MARAIS	Jean-Paul NAUD	Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN
Pascal PETIT	Bruno SIEBENHUNER	Yannick TOULOUX	